

AVENANT N° 1 A MARCHÉ POUR TERRAIN FOOTBALL - n° 897

Le Maire expose qu'un marché de gré à gré a été signé le 04 Août 1975 (approbation préfectorale du 22 Août 1975) avec l'entreprise BIGONI pour un montant de 203 643,00 F. TTC.

Il a fallu exécuter des travaux non prévus au marché initial pour une somme de 62 234,00 F. TTC ce qui porte le montant du marché à :

203 643,00 F. + 62 234,00 F. = 265 877,00 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un avenant qui portera le n° 1 au marché de gré à gré signé avec l'entreprise BIGONI le 04 Août 1975 et approuvé par M. le Préfet le 22 Août 1975.

La dépense supplémentaire s'élève à 62 234,00 F. TTC.

... / ...